Parti de Gauche
Communiqué de presse
Le 29/02/2024 10:50

MAYOTTE : un concentré des aberrations et iniquités de la politique française

Le département français dans l'océan Indien, déjà touché par une crise de l'eau aiguë, est paralysé depuis le 22 janvier par des barrages routiers installés par des « collectifs citoyens » pour protester contre l'insécurité et l'immigration incontrôlée. Ils demandent l'expulsion de réfugié.es originaires d'Afrique des Grands Lacs, installé.es dans un camp de fortune autour du stade de Cavani, à Mamoudzou, et réclament la fin des actes de délinquance et des affrontements. Le mouvement a en outre élargi ses revendications et demande la fin de « mesures législatives d'exception » qui consacrent l'inégalité de Mayotte avec le reste de la France. Ils visent notamment le « séjour territorialisé », qui empêche les détenteur.trices d'un titre de séjour à Mayotte de se rendre en métropole.

Département français le plus pauvre, Mayotte est peuplé de 310.000 habitant.es, selon l'Insee - probablement beaucoup plus selon la Chambre Régionale des Comptes - dont 48% d'immigré.es Comorien.nes ou d'autres pays d'Afrique. La plupart arrivent clandestinement à bord de barques de pêche traditionnelles, les « kwassa-kwassa », depuis l'île Comorienne d'Anjouan, distante de seulement 70 km.

40 % des maisons à Mayotte sont en tôle (bangas). Y vivent une majorité d'étrangers et étrangères, mais aussi des Français·es (25 % vivent dans un *banga*). Un quart des habitant·es de l'île n'ont pas d'eau dans leur logement.

La pénurie d'eau certes liée à une sécheresse exceptionnelle mais surtout à un manque d'investissements et d'infrastructures - prive déjà ses habitant.es d'eau courante deux jours sur trois depuis début septembre. Alors que l'accès à l'eau est un droit fondamental, la partie de la population sans-papiers est dissuadée de se rendre aux distributions par crainte d'un contrôle de police en chemin.

Cette pénurie d'eau potable provoque de nombreuses maladies y compris la diphtérie qui progresse sur l'île ces dernières années. Les médecins manquent au point qu'ils sont obligés de « trier » les malades, les malades en situation irrégulière n'osent pas consulter, il n'y a pas d'aide médicale d'État (AME).

S'ajoutent à **cela les difficultés d'accès aux droits, prestations sociales, et allocations** pour les habitant.es de l'île avec en particulier un non-recours massif au RSA pour les publics les plus vulnérables.

Lancée au printemps 2023, l'opération contestée Wuambushu, destinée à lutter contre la criminalité, l'immigration illégale et l'habitat insalubre à Mayotte, visait notamment à tarir le flux des arrivées de migrant.es des Comores voisines et à détruire les bangas insalubres organisés en bidonville, de plus en plus nombreux. Une opération Wuambushu 2 nous est promise par Darmanin.

Les résultats de Wuambushu 1 ont été jugés décevants par une population excédée et qui manifeste son hostilité à celles et ceux qu'elle désigne comme des *« clandestins »*, allant jusqu'à vouloir leur empêcher l'accès aux soins. Pendant cette période, la police était très présente aux abords de l'hôpital et des bornes publiques d'eau pour interpeller les personnes en situation irrégulière. **Cette opération de déguerpissement aux allures de violence organisée vise plus à flatter une opinion publique à qui le**

gouvernement veut faire croire que le problème est l'autre étranger plutôt qu'à prendre en charge la réalité.

Cette situation désastreuse est le résultat d'une politique française aberrante à tous égards. Mayotte est restée française pour garantir certains intérêts privés et permettre à la France de maintenir sa position stratégique sur le canal du Mozambique. La départementalisation a ensuite été demandée par les Mahorais.es afin de garantir la séparation d'avec l'archipel des Comores et surtout l'accès privilégié aux ressources françaises au détriment de celles et ceux qu'ils considèrent comme des étranger.es mais qui sont pourtant leurs sœurs et frères Comorien.nes. **Cette situation est le résultat le plus dramatique d'une politique de décolonisation française gravement erronée parce que ne voulant pas reconnaître la pleine souveraineté des peuples.**

De nos jours, cette situation complètement artificielle avec un peuple Comorien dissocié et un différentiel de revenus important, suscite une immigration régulière de Comorien.nes mais aussi d'Africain.nes, ce qui engendre insécurité et misère sociale. Le phénomène des bandes de jeunes en déshérence qui se livrent à des actes de violence résulte d'expulsions précipitées et sans recours d'adultes qui laissent leurs enfants derrière eux et la plupart du temps malgré eux. Les aides sociales aux mineurs isolés ayant été supprimées, il ne reste plus comme solution de survie pour ces jeunes que de se regrouper dans les collines et de terroriser la population.

En exigeant plus d'investissements sociaux de la part de la métropole, les Mahorais.es augmentent aussi paradoxalement l'attraction de leur île pour les Comorien.nes. La succession de mesures répressives prises par le gouvernement français n'arrive pas à juguler cette immigration. Alors qu'il n'y a ici aucun rapport ethnique ou supposé tel comme au Rwanda, **une violence verbale se répand** : les jeunes Comorien.nes sont des « cafards » (on croirait réentendre Radio Mille Collines) et comme le déclare impunément Salime Mdere, vice-président du Conseil départemental : « à un moment donné, il faut peut-être en tuer ».

La solution n'est certainement pas, comme le propose Darmanin, la suppression du droit du sol. Outre le fait inacceptable que la suppression même partielle du droit du sol met en danger un principe fondamental, elle ne fera qu'alimenter la machine à créer des sans-papiers et légitimer la haine.

Le **droit du sol** est un principe fondamental inscrit dans la **Constitution française**. Il repose traditionnellement sur le droit de la nationalité et détermine la nationalité d'une personne en raison de son lieu de naissance. Notre *jus soli* apparaît dès le XIVe siècle et sera consacré par la grande Révolution Française.

La loi asile et immigration de 2018 a déjà créé un régime dérogatoire plus strict pour Mayotte en imposant pour qu'un enfant soit déclaré.e français.e que les parents soient sur place et en situation régulière depuis plus de trois mois. Darmanin dans sa logique identitaire et sécuritaire bornée veut franchir un pas supplémentaire en supprimant le droit du sol à Mayotte. Il prétend que cela « coupera littéralement l'attractivité » Mayotte ce qui est faux car la principale motivation des « migrant.es » est bien celle de meilleures conditions de vie. Cette suppression du droit du sol à Mayotte, ainsi que le durcissement du

regroupement familial permis par la loi Immigration votée en décembre, permettront de « mettre fin au visa territorialisé », ce dispositif empêchant les détenteur.trices d'un titre de séjour mahorais de venir dans l'Hexagone.

La République Française est une et indivisible ; elle n'est pas à géométrie variable. Le droit de la nationalité ne doit pas être morcelé.

Il n'est bien sûr pas question de remettre en cause le choix des Mahorais.es mais il n'est pas non plus envisageable de continuer à encourager la séparation d'avec les autres îles des Comores. Après le visa Balladur qui a causé la mort de milliers de Comorien.nes, les fausses solutions Darmanin ne feront qu'aggraver une situation déjà catastrophique.

Trouver une solution viable et juste n'est pas chose aisée et doit résulter d'un véritable dialogue avec les Comores. Le but est de faire cesser la haine fratricide suscitée par l'impasse coloniale puis néo-coloniale française. L'urgence est de permettre un développement économique de Mayotte et de créer des structures sanitaires et sociales qui puissent bénéficier aux trois autres îles.

CONTACT

Stéphane JEUNEUX
Parti de Gauche
0757181585 · stephane.jeuneux.dafpg@proton.me